

GUIDE DE SENSIBILISATION Au HANDICAP



Ce guide, fondé sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques, a été construit avec des professionnels déjà engagés dans des établissements où les questions d'accueil et d'inclusion des personnes en situation de handicap sont une priorité. Il a vocation à sensibiliser, informer et soutenir les actions des organismes de formation dans la mise en œuvre d'une politique handi-accueillante.

Guide initié en Région Centre-Val de Loire

Revisité par une référente handicap de Loire Atlantique.

Revu par coordo 49 de la Démarche régionale des apprenants en situation de handicap



PARTIE 1- NOTIONS CLÉS AUTOUR DU HANDICAP	p.4
Quelques chiffres clés	p.4
Des stéréotypes à combattre	p.5
Loi Handicap, mettons-la en place pour que chacun trouve sa place !	p.6
Un handicap peut ne pas en être un selon le contexte ou l'environnement.	p.6
La situation de handicap	p.7
Le handicap	p.7
Les typologies de handicap	p.8
La fiche des missions du référent handicap	p.10
PARTIE 2 - L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT	p.11
Un objectif commun, un chemin différent pour chacun	p.12
Quels sont les signes d'alerte ? J'adopte une posture bienveillante	p.12
Les bonnes pratiques	p.13
Pendant la formation	p.13
Pendant l'examen	p.14
Zoom sur des troubles spécifiques	p.15
Dyscalculie	p.15
Dysgraphie	p.15
Dyslexie	p.16
Dysorthographe	p.16
Dyspraxie	p.17
Bipolarité	p.17
Déficiência visuelle	p.18
Déficiência auditive	p.18
Déficiência intellectuelle	p.19
Handicap moteur	p.19
Autisme de haut niveau de fonctionnement	p.20
PARTIE 3 - PANORAMA DES ACTEURS ET DES AIDES MOBILISABLES	p.21
Les acteurs	p.21
Les aides et dispositifs	p.22

PARTIE 1

NOTIONS CLÉS AUTOUR DU HANDICAP

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

7% des personnes en âge de travailler sont reconnues handicapées (soit 2,8 millions de personnes en France).

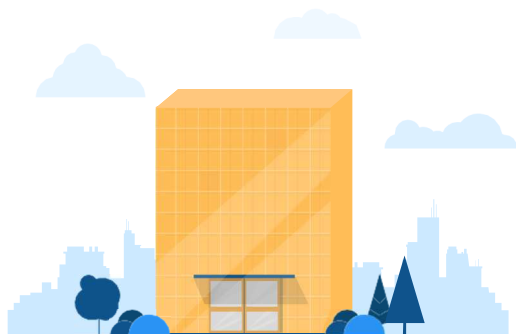


x2
Le taux de chômage des personnes handicapées est **2 X** supérieur à la moyenne nationale (soit 18 %).



80% des

personnes en situation de handicap travaillent en milieu ordinaire.



Les établissements de 20 salariés ou plus ont une obligation d'emploi des personnes handicapées de

6%.



Sources : Insee - Ministère du travail

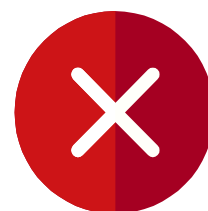
PARTIE 1

NOTIONS CLÉS AUTOUR DU HANDICAP

DES STÉRÉOTYPES À COMBATTRE

« La majorité des handicaps sont visibles. »

80 % des personnes handicapées ont un handicap non visible (problèmes respiratoires, allergies, maladies infectieuses, cancer...).

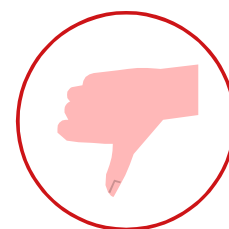


« La plupart des personnes handicapées le sont de naissance. »

85 % des handicaps sont acquis après l'âge de 15 ans.

« La majorité des personnes handicapées souffrant d'un handicap moteur se déplacent en fauteuil roulant. »

Sur les 8 millions de personnes concernées, 5 % se déplacent en fauteuil.



« Travailler avec une personne handicapée nécessite toujours des adaptations de poste. »

Dans seulement 15 % des cas, il est nécessaire d'aménager le poste d'une personne handicapée.

PARTIE 1

NOTIONS CLÉS AUTOUR DU HANDICAP

LOI HANDICAP, METTONS-LA EN PLACE POUR QUE CHACUN TROUVE SA PLACE !

Loi du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Constitue un handicap : « Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, **subie dans un environnement** par une personne en raison d'une **altération** substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs **fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.** » Art.L114. Code de l'action sociale et de la famille.

UN HANDICAP PEUT NE PAS EN ÊTRE UN SELON LE CONTEXTE OU L'ENVIRONNEMENT

Exemple avec une personne dyslexique

En situation de handicap



Pas en situation de handicap



PARTIE 1

NOTIONS CLÉS AUTOUR DU HANDICAP

LA SITUATION DE HANDICAP



LE HANDICAP

La situation de handicap : des situations variées



Dans la vie, et au travail, le handicap ne se comprend qu'en situation...

Le handicap est multiple ...



Déficiences visible ou non visible



Permanent ou en situation ponctuelle



Stable ou évolutif



Temporaire ou définitif



Chaque situation est unique...

Au cours de sa vie active, une personne sur deux sera confrontée à une situation handicap temporaire ou durable.

PARTIE 1

NOTIONS CLÉS AUTOUR DU HANDICAP

LES TYPOLOGIES DE HANDICAP

Psychique



Névroses : phobies, TOC...
Troubles de la personnalité :
paranoïa... Troubles de l'humeur,
dépression Troubles des conduites
alimentaires: anorexie, boulimie..
Psychoses : schizophrénie...

Sensoriel



Auditif, surdité
(légère, moyenne, sévère,
profonde, totale...)

Visuel, malvoyance à la cécité..

les défauts et maladies des yeux

Mental

Déficiência intellectuelle
(légère, moyenne, profonde)
- Trisomie, Syndrome de l'X fragile...

Cognitif/ Troubles de l'apprentissage

DYS

Dyslexie, Dysorthographe, Dyspraxie,
Trouble de l'attention...

Moteur



De naissance :

Myopathie, malformation...

Acquises à la suite de maladies : TMC,
poliomyélite, sclérose en plaques

Acquises à la suite d'accidents :
paraplégie, tétraplégie, fractures,
amputations.

Maladies invalidantes et/ou dégénératives



Maladies cardiovasculaires, respiratoires,
digestives...

Maladies neurologiques

Maladies génétiques

Maladie hématopoïétiques et maladies du
système immunitaire : Hémophilie, VIH,
cancer, leucose...

80%

des handicaps sont invisibles...au final, toute problématique médicale est
susceptible de générer un handicap dans un environnement donné

PARTIE 1

NOTIONS CLÉS AUTOUR DU HANDICAP

S'engager dans la démarche d'accueil auprès d'apprenants en situation de handicap, c'est :

Faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux dispositifs de formation

Sécuriser, adapter les parcours de formation des personnes en situation de handicap

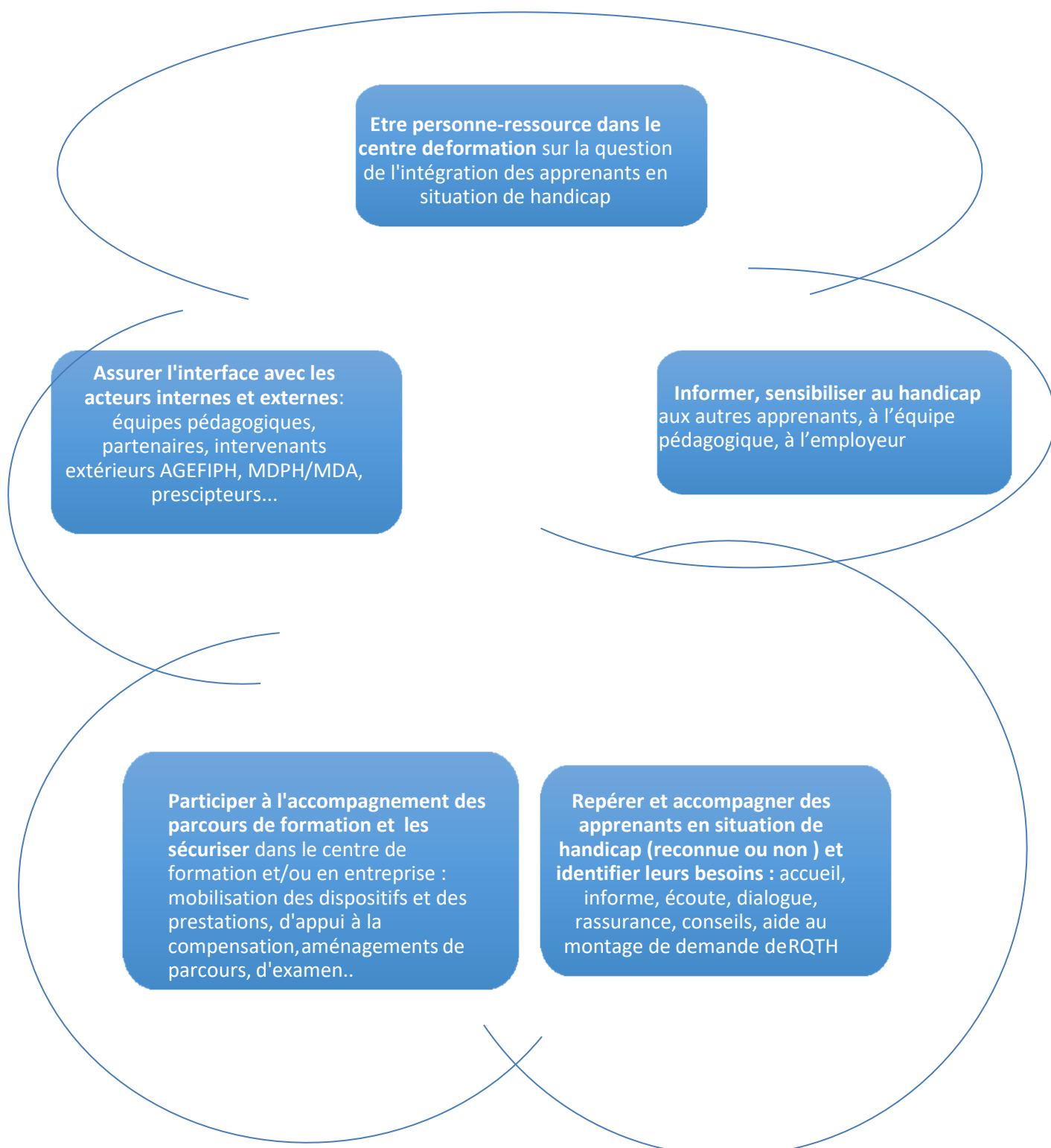
Développer l'accès à l'emploi



PARTIE 1

NOTIONS CLÉS AUTOUR DU HANDICAP

Missions du RÉFÉRENT HANDICAP



PARTIE 2

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

UN ACCOMPAGNEMENT ET UN RELAIS POUR LE CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP, À CHAQUE ÉTAPE DU PARCOURS DE FORMATION

EN AMONT DE LA FORMATION

L'identification des contraintes au regard du projet professionnel et des possibilités d'aménagement.

AVANT/PENDANT LE PARCOURS DE FORMATION

- Entretiens individualisés
- Conseils sur l'orientation
- Conseils sur les démarches administratives
- Analyse et mise en place des moyens de compensation
- Aménagement possible de la durée et du parcours de formation

1

2

UN ACCOMPAGNEMENT EN ENTREPRISE

Relais pour l'adaptation du poste de travail en lien avec des partenaires : **AGEFIPH, CAP EMPLOI, FIPHFP, Médecin travail...**

DES AMÉNAGEMENTS ÉVENTUELS

Pendant le parcours de formation et de validation (des moyens de compensation et aménagements à mettre en oeuvre pour l'évaluation, examen,).

3

UN SUIVI APRÈS LE PARCOURS DE FORMATION

- Relais auprès du réseau de professionnels pour favoriser l'insertion professionnelle
- Conseils pour le suivi des démarches

PARTIE 2

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

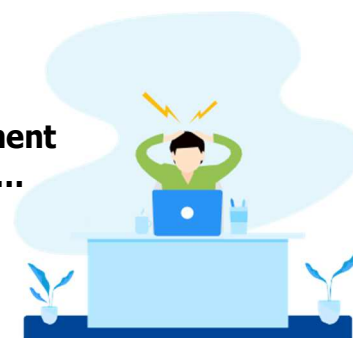
UN OBJECTIF COMMUN, UN CHEMIN DIFFÉRENT POUR CHACUN

Quels sont les signes d'alerte ?



Assiduité :
retard, absences...

**Un comportement
agité, agressif...**



**Difficultés à l'écrit, à l'oral,
dans la motricité, dans la
coordination...**



**Un repli sur soi, une attitude
d'isolement.**

*Des signaux discrets mais qui
méritent d'être explorés.*



**Changement de comportement ou
d'aspect physique :**

endormissement, angoisse,
exclusion, pleurs, douleurs,
prise ou perte de poids...



J'ADOpte UNE POSTURE BIENVEILLANTE

« *Disposition d'esprit inclinant à la compréhension et à l'indulgence envers autrui.* »
Motivation à respecter autrui et agir pour son bien.

Source : Larousse

- Observer, être attentif à son public
- Être calme, empathique, tolérant, positif et patient
- Manifester de l'intérêt, mettre à l'aise, écouter, laisser parler
- Questionner, clarifier, reformuler

PARTIE 2

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

LES BONNES PRATIQUES PENDANT LA FORMATION

Présentation de quatre types de compensations

La compensation du handicap doit toujours être analysée selon **la personne** et son **environnement** dans lequel elle évoluera. L'identification des compensations nécessaires se fera également à l'appui des informations recueillies en amont de la formation **auprès de la personne elle-même et / ou de son référent de parcours**.



Les compensations mises en place peuvent être :

- **Des aides techniques** : adaptation matérielle du lieu de formation...
- **Des aménagements organisationnels** : rythme de formation, pauses récurrentes...
- **Des aménagements pédagogiques** : adaptation des supports de formation...
- **Des aides humaines** : mobilisation d'un professionnel sur les temps de formation, mobilisation d'une aide spécifique sur certaines tâches...

Rappel : Très souvent, l'accueil d'une personne en situation de handicap ne nécessite aucun aménagement spécifique.

Dans le cas de contrat en alternance

L'employeur peut bénéficier d'une aide à l'embauche d'une personne en situation de handicap en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Cf sites AGEFIPH/FIPHFP :

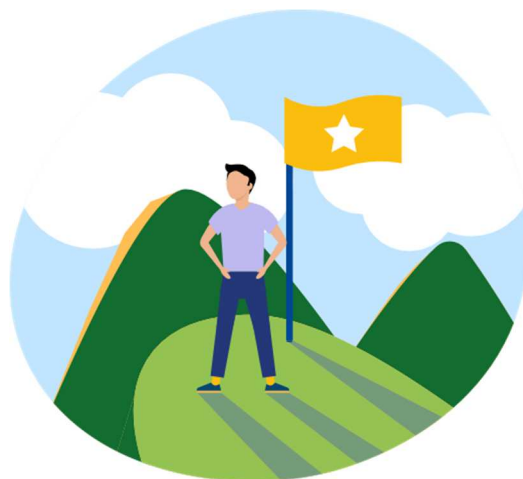
<https://www.agefiph.fr/employeur>

<http://www.fiphfp.fr/>

PARTIE 2

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

LES BONNES PRATIQUES PENDANT L'EXAMEN



Les candidats en situation de handicap qui se présentent aux examens peuvent bénéficier d'aménagements portant notamment sur :

- **Les conditions de déroulement des épreuves** (conditions matérielles, aides techniques, aides humaines, accessibilité des locaux).
- **Un temps majoré pour les épreuves** ou des temps de pauses entre ou pendant celles-ci pour une ou plusieurs épreuves (la majoration du temps imparti ne peut en principe excéder le tiers du temps normalement prévu pour l'épreuve, sauf dans des situations exceptionnelles).
- **Des adaptations ou des dispenses d'épreuves**, dans les conditions prévues par la réglementation de l'examen concerné.

Il convient de respecter les délais et les procédures de demandes d'aménagement auprès du certificateur/ ministère concerné/ son représentant.

PARTIE 2

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

ZOOM SUR DES TROUBLES SPÉCIFIQUES

Je suis **dyscalculique**

Impact du handicap en situation de formation

La dyscalculie est un trouble des apprentissages touchant la sphère numérique : comprendre, utiliser, interpréter ou communiquer à l'aide des nombres. Elle peut ainsi engendrer des difficultés dans :

- Le traitement numérique : reconnaissance et écriture des chiffres.
- Les procédures de calcul : réaliser des additions, des soustractions, des calculs mentaux...
- Le sens du nombre : comprendre le lien entre le symbole et la quantité, comparer des nombres, estimer une

Aides techniques :

- Autoriser l'utilisation de la calculatrice.
- Fournir une table de correspondance écriture numérique et écriture littérale.

Aménagements pédagogiques :

- Donner deux versions écrites des nombres : numérique et littérale.
- Mettre en place un code couleur pour faciliter la distinction des centaines, des dizaines et des unités.
- Penser aux objets concrets qui permettent de favoriser l'acquisition des concepts.
- Ne pas dicter les nombres mais les écrire.

Aménagements organisationnels :

- Placer la personne loin de la fenêtre et proche de l'endroit où seront affichées les informations.
- Mettre à disposition des éléments de quantification manipulables.

Je suis **dysgraphique**

Impact du handicap en situation de formation

La dysgraphie est un trouble de l'acquisition et de la réalisation du geste graphique.

La dysgraphie se traduit par :

- Une écriture excessivement lente.
- Une écriture illisible et peu compréhensible.
- Une production écrite très désordonnée.

Ces difficultés engendrent un effort cognitif important pour les personnes.

Aides techniques :

- Autoriser l'utilisation d'un ordinateur.
- Proposer un plan incliné facilitant l'écriture manuelle.

Aménagements pédagogiques :

- Réduire la quantité de production écrite (utilisation de QCM).
- Transmettre les exercices à réaliser en formation ou à la maison, sous un format informatique modifiable (exemple : Word) afin que la personne puisse le réaliser à l'aide d'un ordinateur.
- Transmettre les supports de cours en version informatique afin de faciliter la prise de notes.

Aménagements organisationnels :

- Prévoir du temps supplémentaire pour que la personne puisse rédiger son exercice.

PARTIE 2

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Je suis dyslexique

Impact du handicap en situation de formation

La dyslexie est un trouble spécifique de l'acquisition du langage écrit qui se traduit par des problèmes d'apprentissage et de maîtrise de la lecture.

Elle peut engendrer :

- Une lecture pénible ou hésitante.
- Une compréhension écrite lente.
- Une écriture peu fluide avec de nombreuses fautes d'orthographe.
- Une plus grande fatigue en raison des efforts importants demandés dans les tâches d'apprentissage.

Aménagements pédagogiques :

- Proposer des consignes courtes et énoncées une par une.
- Présenter l'information par plusieurs entrées : visuelle et auditive à chaque fois que cela est possible.
- Varier la présentation de l'information : images, photos, schémas...
- Écrire les informations importantes au tableau.
- Résumer de façon régulière les informations qui viennent d'être données.
- Souligner les erreurs ou les fautes commises lors de la restitution de travaux écrits mais ne pas les sanctionner.

Aménagements organisationnels :

- Communiquer les supports ou les documents de cours avant la séance.
- Utiliser une police d'écriture adaptée pour les documents transmis (Trebuchet MS, Verdana, Arial...).

Je suis dysorthographique

Impact du handicap en situation de formation

La dysorthographie est un trouble de l'acquisition et de la maîtrise de l'orthographe. La dysorthographie se manifeste par d'importantes erreurs de transcription, classées en 4 catégories :

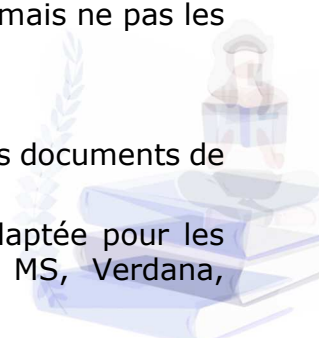
- Les troubles de la transcription phonologique (confusion des sons proches, inversion de lettres...).
- Les troubles du contrôle sémantique (confusion d'homophones).
- Les troubles morphosyntaxiques (incapacité à assimiler les règles grammaticales).
- Les troubles du lexique orthographique (difficulté de représentation des mots écrits).

Aménagements pédagogiques :

- Proposer des consignes courtes et énoncées une par une.
- Présenter l'information par plusieurs entrées : visuelle et auditive à chaque fois que cela est possible.
- Varier la présentation de l'information : images, photos, schémas...
- Écrire les informations importantes au tableau.
- Résumer de façon régulière les informations qui viennent d'être données.
- Souligner les erreurs ou les fautes commises lors de la restitution de travaux écrits mais ne pas les sanctionner.

Aménagements organisationnels :

- Communiquer les supports ou les documents de cours avant la séance.
- Utiliser une police d'écriture adaptée pour les documents transmis (Trebuchet MS, Verdana, Arial...).



PARTIE 2

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Je suis dyspraxique

Impact du handicap en situation de formation

La dyspraxie est un trouble spécifique du développement de l'apprentissage et de l'automatisation des gestes qui se traduit par des :

- Difficultés de coordination des gestes fins.
- Difficultés à se repérer et à se positionner dans l'espace.
- Difficultés d'élocution.
- Difficultés graphiques et d'assemblage.
- Difficultés à effectuer des gestes ou des mouvements correctement séquencés.

Ce trouble engendre des difficultés d'organisation et de planification, une écriture peu fluide, une gêne dans l'analyse des tableaux et graphiques.

Aides techniques :

- Veiller à un fléchage bien visible et explicite des lieux de cours.
- Autoriser de manière systématique l'usage de l'ordinateur en cours et pour la restitution de travaux écrits.

Aménagements pédagogiques :

- Présenter l'information par plusieurs entrées : visuelle et auditive à chaque fois que cela est possible.
- Communiquer les supports ou les documents de cours avant la séance.
- Éviter tant que possible les tableaux et les graphiques.
- Utiliser des illustrations et des exemples concrets afin de faciliter l'appropriation des concepts.
- Expliciter les consignes de travail.

Aides humaines :

Les personnes dysgraphiques peuvent être accompagnées par différents professionnels tels que des orthophonistes ; des ergothérapeutes, des psychomotriciens, des orthoptistes, des podologues-posturologues parfois.

Je suis bipolaire

Impact du handicap en situation de formation

Le trouble bipolaire est un trouble sévère de l'humeur. Ce trouble se caractérise par des variations anormales de l'humeur alternant des phases dépressives et des phases maniaques (agitation, exaltation de l'humeur...).

Le trouble bipolaire induit notamment une tristesse profonde, une perte d'intérêt lors des phases dépressives, et des comportements excessifs lors des phases maniaques.

Ce trouble engendre également une grande fatigue et des difficultés dans les apprentissages (difficultés d'attention, de mise en oeuvre...).

Aménagements pédagogiques :

- Favoriser les activités et les évaluations Individuelles plutôt que collectives
- Permettre aux personnes bipolaires de travailler sur des sujets qui les motivent.

Aménagements organisationnels :

- Demeurer attentif aux signes de fatigue, de comportements inopportuns ou de « mal être ».
- Veiller autant que possible à étaler la charge de travail.
- Favoriser l'estime de soi des personnes bipolaires en les encourageant et en les rassurant.
- Limiter autant que possible les facteurs perturbateurs en cours (bruit, interférences, ruptures du déroulé...).

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Je suis déficient visuel

Impact du handicap en situation de formation

Le handicap visuel recouvre une diversité de déficiences, allant d'un trouble visuel bénin à une cécité totale qui impactent les activités suivantes :

- Lecture et écriture.
- Appréhension de l'espace et déplacements.
- Activités de la vie quotidienne.

Les personnes déficientes visuelles peuvent avoir recours à différentes aides techniques telles qu'un lecteur d'écran, une liseuse, un dictaphone... De plus certaines personnes peuvent bénéficier d'une aide humaine ou canine pour se déplacer sur le lieu de formation.

Aides techniques :

- Mettre à disposition des sujets en braille pour les étudiants aveugles.
- Accepter qu'un enregistrement sur bande sonore puisse être réalisé.

Aménagements pédagogiques :

- Annoncer le plan du cours au fur et à mesure.
- Annoncer les types de contenus projetés, leurs titres et une brève description.
- N'utiliser les tableaux que lorsqu'ils sont indispensables.
- Les symboles doivent être écrits en toutes lettres pour pouvoir être lus par le logiciel.
- Transmettre les documents écrits papier avec de grands caractères et un contraste suffisant.
- Envoyer les cours une semaine à l'avance minimum en prenant soin de disposer d'une table des matières, utiliser des sauts de pages, ne pas diffuser de PDF scannés, utiliser la zone de commentaires pour décrire les éléments présents sur la page.

Je suis déficient auditif

Impact du handicap en situation de formation

Les conséquences sociales et les troubles de l'apprentissage résultant de la déficience auditive sont variables et dépendent de différents facteurs :

- Difficultés de compréhension du monde environnant et difficultés à se faire comprendre.
- Fatigue lorsque la personne malentendante se retrouve dans un lieu bruyant.
- Fatigue cognitive résultant de la dépense d'énergie nécessaire à la concentration.
- Isolement social et troubles de l'humeur.

Aménagements pédagogiques :

- Transcrire toute information orale par écrit.
- Sous-titrer les contenus sonores des vidéos projetées en cours ou transmettre une transcription écrite.
- Utiliser des phrases courtes, comportant peu de propositions.
- Limiter et expliquer les abréviations.

Aménagements organisationnels :

- Envoyer les cours une semaine à l'avance minimum afin de permettre à la personne d'en prendre connaissance et de s'en imprégner.
- Permettre à la personne de s'installer au 2e ou 3e rang de la salle.
- La personne doit être positionnée dos à la fenêtre pour ne pas être éblouie.

Aides humaines :

La personne peut être accompagnée d'un interprète lorsque le trouble est profond.

PARTIE 2

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Je présente une déficience intellectuelle _____

Impact du handicap en situation de formation

La déficience intellectuelle est le résultat d'un fonctionnement intellectuel significativement inférieur à la moyenne et de difficultés d'adaptation.

Les personnes présentant une déficience intellectuelle en capacité d'intégrer un parcours de formation, présentent une déficience qui engendre :

- Des difficultés à se repérer à l'intérieur du bâtiment.
- Une lenteur dans les actions.
- Des difficultés à écrire.
- Des difficultés à appréhender les informations complexes.

Aménagements pédagogiques :

- Utiliser des phrases simples et éviter les détails inutiles.
- Reformuler régulièrement les messages importants.
- Utiliser des supports de communications diversifiés (textes, images, illustrations...).
- Décrire et illustrer les actions et exercices à réaliser.
- Éviter les énumérations et préférer les phrases courtes.
- Vérifier que la personne a bien compris le message transmis.

Aménagements organisationnels :

- Privilégier les salles de cours facilement accessibles.
- Installer la personne près du formateur.
- Donner des indications de temps (planning de la journée, rappel des horaires...).
- Donner un plan de cours structuré et détaillé.

J'ai un handicap moteur _____

Impact du handicap en situation de formation

Le handicap moteur peut toucher un membre, une fonction motrice ou l'ensemble du corps. Les personnes atteintes de ce handicap se déplacent debout, en s'aidant d'une canne ou en fauteuil roulant.

Les déficiences motrices engendrent une gêne ou un empêchement dans les déplacements, la préhension d'objets et parfois la parole.

Le handicap moteur concerne également des personnes souffrant de différentes pathologies : un traumatisme crânien, une épilepsie, une hernie discale...

Aides techniques :

- S'assurer que le lieu de formation soit accessible (tant l'espace pédagogique que l'espace administratif).
- S'assurer que différents sièges sont disponibles dans les lieux d'attente.
- Éviter de mettre des documents ou des objets utiles à la formation en hauteur.
- Autoriser l'utilisation d'ordinateur.

Aménagements pédagogiques :

Pour les personnes dont le trouble impacte les facultés motrices des membres supérieurs :

- Transmettre les supports de formation en version informatique afin de faciliter la prise de notes.
- Transmettre les exercices à réaliser en formation ou à la maison sous un format informatique modifiable (exemple : Word) afin que la personne puisse le réaliser à l'aide d'un ordinateur.

PARTIE 2

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Je suis **autiste de haut niveau de fonctionnement** __

Impact du handicap en situation de formation

Les troubles du spectre autistique (TSA) sont des troubles cognitifs qui recouvrent différentes formes.

L'autisme à haut niveau de fonctionnement affecte le rapport à l'environnement extérieur, c'est-à-dire les relations aux autres, les modalités de communication et certains comportements :

- Relative indifférence aux interactions collectives.
- Attention démesurée aux détails.
- Déstabilisation face aux situations imprévues.
- Impossibilité à comprendre les expressions figurées.
- Difficultés à commencer et à terminer une conversation.

Aides techniques :

- Les personnes autistes sont souvent hypersensibles aux bruits donc elles peuvent nécessiter un casque filtrant.
- Autoriser l'enregistrement du cours.

Aménagements pédagogiques :

- Aérer visuellement un document pour éviter l'excès d'informations.
- Expliciter tous les sigles et introduire un glossaire.
- Vérifier que les formulations employées ne comportent pas de sous-entendus.
- Numérotter et organiser les documents.
- Transmettre des consignes et des exemples clairs, concrets et explicites.
- Utiliser et transmettre un plan de cours structuré.
- Mettre à disposition un support de cours détaillé (enrichi de définitions, de chiffres, de références bibliographiques).

Aménagements organisationnels :

- Permettre aux étudiants autistes de choisir leur place en cours.



PARTIE 3

PANORAMA DES ACTEURS

UN RÉSEAU D'ACTEURS œUVRANT DANS LE CHAMP DU HANDICAP

- **OF/OFA/CFA** : Organisme de formation/Centre de Formation pour Apprenti.es
- **Autres professionnels médicaux**
- **Associations**
- **Cap Emploi**
- **EA/ESAT** : Entreprise Adaptée/ Établissement et Service d'Aide par le Travail
- **AGEFIPH** : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
- **Pôle Emploi**
- **Conseil régional**
- **CARSAT** : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
- **FIPHFP** : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
- **SESSAD** : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
- **Structure d'accompagnement d'enfants** : **IME, ITEP** : Institut Médico-Éducatif / Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques
- **MDPH/MDA** : Maison Départementale des Personnes Handicapées/Maison Départementale de l'Autonomie
- **Médecine du travail**
- **Mission locale**
- **DREETS** : Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- **Autres acteurs....**



PARTIE 3



Pour toute nouvelle situation et tout questionnement, il est fondamental de **contacter le référent handicap**.

L'accueil des personnes en situation de handicap nous concerne tous.

Quel que soit le poste occupé au sein de notre organisme de formation, nous avons tous un rôle à jouer dans la prise en compte du handicap.

Le référent handicap n'est pas expert du handicap mais **c'est la personne-ressource** au sein de l'organisme de formation sur la question de l'inclusion des apprenants en situation de handicap.

En appui à sa mission, il peut s'adresser au coordonnateur de son département.

Des coordonnateurs dans chaque Département

Loire Atlantique : Karine RAGNEAU

tél. : 02 40 92 17 54

karine.ragneau@btpcfa-pdl.com

BTP CFA Loire-Atlantique site de St-Herblain
27 rue de la Rivaudière CS 60159
44802 SAINT HERBLAIN Cedex

Maine et Loire : Françoise PAGEAUD

tél. : 02 41 49 10 20

francoise.pageaud@maineetloire.cci.fr

CCI Maine et Loire
CFA Eurespace Formation
Rue Eugène Brémond
CS 22116
49321 CHOLET Cedex

Mayenne : Jérôme ROBERT

tél. : 02.43.59.03.62

jrobert@artisanatpaysdelaloire.fr

URMA Mayenne
30 bd Volney
53000 LAVAL

Sarthe : Nathalie VAVASSEUR

tél. : 02 43 40 60 54

nathalie.vavasseur@lemans.cci.fr

CFA CCI Le Mans Sarthe
132 Rue Henri Champion
72100 LE MANS

Vendée : Estelle GUERY

tél. : 02 51 36 53 00

eguery@artisanatpaysdelaloire.fr

CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
URMA Vendée
24 Rond point du Coteau
85000 LA ROCHE SUR YON

Ressource Handicap Formation : Damien GOUGEON

Tél : 02 40 48 30 66

rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr

AGEFIPH
34 Quai Magellan
44 000 NANTES